



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

psoriasis

Question écrite n° 36369

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. La journée mondiale contre le psoriasis a eu lieu le mercredi 29 octobre 2008. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les éléments statistiques dont elle dispose sur cette maladie et les actions qui sont mises en oeuvre pour lutter contre celle-ci.

Texte de la réponse

Le psoriasis est une dermatose érythémato-squameuse d'évolution chronique qui atteint environ 2 % de la population (un million de personnes). Le diagnostic en est avant tout clinique. La cause du psoriasis est, à ce jour, inconnue et plurifactorielle (génétique, psychologique, environnementale, infectieuse et traumatique). Il s'agit d'une affection dont les traitements sont bien codifiés. Ceux-ci sont fonction de la gravité et de l'étendue des lésions, du préjudice fonctionnel et esthétique. Les traitements actuels n'entraînent pas la guérison définitive de l'affection, mais permettent d'obtenir la disparition transitoire plus ou moins complète des lésions. Il existe des traitements locaux, la photothérapie et des traitements médicamenteux par voie générale. Le patient atteint de psoriasis peut bénéficier d'une prise en charge à 100 % des soins et traitements liés à cette affection, au titre des affections « hors liste », dès lors que le psoriasis revêt une forme grave et/ou invalidante nécessitant des thérapeutiques particulièrement coûteuses après avis du service du contrôle médical, au vu de l'état du malade (article L. 322-3 du code de la sécurité sociale). Dans les formes invalidantes, les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) au sein des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH), apprécient le handicap et le degré d'invalidité, et aident au reclassement et à la réinsertion professionnelle. Un référentiel d'éducation thérapeutique est en cours de réalisation pour le psoriasis sous l'égide de la Société française de dermatologie et devrait être disponible en 2009.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36369

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 novembre 2008, page 10136

Réponse publiée le : 24 février 2009, page 1884